

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2019**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	11
Votants :	13

Date de convocation
11/04/2019

Le **dix-sept avril deux mil dix-neuf**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BILLOT Pierre, Maire.

Présents : BILLOT Pierre, MANCEAU Martine, ERRARD Michel, HOUDMOND Max, SARTHOU Annick, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, PINSARD Patricia, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, LE CAM Anne-Sylvie,.

Absent(e)s excusé(e)s : BEGASSE Pierre (a donné pouvoir à BILLOT Pierre), DUPONT Roselyne, BOTREAU Yves-Laurent (a donné pouvoir à COLINET Samuel), NEVO Marcel, DUBOIS Mickaël, DABO Gwénaëlle.

Absent(e)s : AUBERT Denis, LOISEL Solène.

Secrétaire de séance : PINSARD Patricia.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Lotissement le Courtil – bassin d'orage – coulée verte et voiries : dossier de consultation des entreprises

Programme voirie 2019 : lancement de la consultation des entreprises

Plan communal de sauvegarde

Divers

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 13 voix le compte-rendu de la séance du 27 mars 2019.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis LA MAISON : fourniture de tuyaux pour la voirie d'un montant de 479,70 € T.T.C.
- Devis Garage BF AUTO : remplacement soufflet de cardan, freins avant, amortisseur et vidange du Kangoo d'un montant de 1 099,35 € T.T.C.
- Devis VERALIA : location aérateur et sableuse pour terrains de football, sablage et rgarnissage terrain d'honneur d'un montant de 4 190,30 € T.T.C.
- Convention CEMÉA : formation aux fonctions de directeur d'accueil de loisirs d'un montant de 702 € T.T.C.
- Commande chez MANUTAN : fourniture et livraison de deux armoires pour l'accueil de loisirs d'un montant de 981,39 € T.T.C.
- Devis JLM : fourniture d'un plaque de tôle pour matériel de cuisine de la salle des fêtes d'un montant de 260,40 € T.T.C.
- Devis FABREGUE : restauration de trois registres d'état civil d'un montant de 1930,91 € T.T.C.

- Devis FABREGUE : fourniture d'étiquettes en cuir pour registres d'état civil et réalisation de deux registres d'état civil d'un montant de 375,48 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Lotissement le Courtil – bassin d'orage – coulée verte et voiries : dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif concernant le lotissement communal du Courtil, le bassin d'orage, la coulée entre les lotissements des Croixlaines et le Verdon et les voiries.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée,
- **Précise** qu'une communication sera faite auprès des riverains pour présenter le plan suite à quelques modifications.

Programme voirie 2019 : lancement de la consultation des entreprises

La commission voirie, réunie le 8 avril 2019, propose le programme de rénovation de voirie 2019 comme suit :

- Rue des Lavandières
- Chemin de la Déhorie
- Rue de La Valière
- Rond point des Nétumières
- Chemin du Poirier sous Geslin
- Voie Communale n° 7
- Chemin du Mézard.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée, étant précisé que l'estimation des travaux est supérieure à l'enveloppe prévue au budget et que certains travaux seront prévus en options dans le dossier.

Plan communal de sauvegarde

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que chaque commune doit être dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) qui regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et la protection des populations en cas de sinistres importants (inondation, séisme, submersion marine,...).

Le P.C.S détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens d'accompagnement et de soutien des populations.

Ainsi, la cellule de veille qui a été mise en place en début de mandat et composée de Conseillers Municipaux, a travaillé ces derniers mois à l'élaboration de ce document (joint en annexe) avec l'aide technique des services de la sécurité civile de la Préfecture et des pompiers. Il est aujourd'hui proposé de valider le P.C.S.

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan de Sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants portant pouvoirs de police du Maire ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix d'approuver le plan de sauvegarde (joint en annexe de la présente délibération).
- **Précise :**
 - que le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.
 - qu'il fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.
- **Autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Divers

Prochaines dates de réunions en 2019 :

- **Visite salle multifonctions le 15 mai à 19h00 sur place**
- **Mercredi 15 mai**
- **Mercredi 12 juin**
- **Mercredi 26 juin : exceptionnel pour arrêt dossier PLU**
- **Mercredi 10 juillet**
- **Mercredi 11 septembre**
- **Mercredi 16 octobre**
- **Mercredi 13 novembre**
- **Mercredi 11 décembre**